



## Le projet social, un outil pour faire face à la complexification des situations familiales et du rôle des milieux d'accueil

Joëlle Mottint, février 2012

Les milieux d'accueil sont aujourd'hui amenés à travailler les situations de diversité. En 2009 et 2010, une trentaine de professionnels belges se sont rencontrés plusieurs fois pour réfléchir à ces questions de diversité en vue d'une journée d'étude<sup>1</sup>. Je vous livre une partie de leur travail, à travers ces citations.

**A propos de la diversité des familles :** « *Les familles d'aujourd'hui sont toutes différentes: elles peuvent venir des quatre coins de la planète, être installées en Belgique depuis peu ou au contraire depuis longtemps, voire même depuis toujours. Certaines sont venues pour s'installer, d'autres sont de passage pour quelques mois. Mais la diversité est bien plus vaste qu'une diversité de cultures ou de langues. Aujourd'hui, les structures familiales sont extrêmement diversifiées : la famille « papa - maman - les enfants » n'est plus le seul modèle : il y a des familles monoparentales, avec un ou plusieurs enfants, des familles recomposées, des familles où vivent les grands-parents, des familles avec un seul enfant, des familles nombreuses ... On observe de plus en plus de familles où les parents ont des origines différentes (ce qu'on appelle les couples mixtes) ou sont de même sexe. Les familles, et cela a toujours existé, ont des caractéristiques socio-économiques différentes et des parcours scolaires variables. Les rôles parentaux, notamment celui des pères, changent » (Agezal, H., Detroz, H., Vanderhaeghen, S., 2010-2011, pp.8-9).*

**A propos de la diversité des besoins :** « *Les milieux d'accueil sont confrontés aujourd'hui à des besoins d'accueil multiples, dont certains apparaissent comme « nouveaux ». Parmi ces besoins figurent entre autres :*

- *les besoins des familles en termes d'horaires : heure d'arrivée le matin, heure de reprise de l'enfant le soir, accueil le week-end, etc. Ces considérations horaires sont également très importantes à prendre en compte dans l'accueil 3-12 ans, car le temps scolaire ne correspond pas au temps professionnel ;*
- *le besoin de socialisation des enfants / des parents, que ce besoin soit exprimé comme tel ou non ;*
- *le souhait de continuité de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans (demande de lieux intégrés pouvant répondre à une grande diversité de besoins et à l'évolution de ceux-ci au cours du temps) ;*
- *le besoin de stabilité : dans les familles où les parents partent très tôt le matin et reviennent très tard le soir, le milieu d'accueil représente un élément de stabilité pour l'enfant et ce, même lorsque celui-ci est plus âgé ;*
- *le besoin d'accueil d'urgence (urgence liée à l'emploi, mais également aux situations familiales difficiles, au besoin de souffler) ;*
- *le besoin de soutien éducatif, de repères, de relais, notamment en cas de difficulté de l'enfant : les professionnels des milieux d'accueil sont en première ligne lorsqu'un problème particulier est détecté chez l'enfant. Les parents peuvent exprimer beaucoup de questions (parfois implicitement) aux professionnels : « est-ce que mon enfant est*

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur ce processus de préparation participative, voir Mottint, J., Complexité des milieux d'accueil et nécessité de croiser et d'intégrer différents regards théoriques. Un exemple de méthodologie : le processus participatif préparatoire, communication au colloque EECERA, Genève 14-17 septembre 2011. Texte téléchargeable sur <http://www.riepp.be/spip.php?article5> .

*normal ? » (Acerbis, S., Defourny, F., 2010-2011, p.29).*

**A propos de la diversité des enfants :** « *accueillir un enfant à besoin spécifique, c'est accueillir la diversité, la reconnaître. Ce n'est pas gommer les différences entre les enfants (on n'est pas tous pareils), mais c'est reconnaître à celles-ci une existence légitime. C'est mettre en place les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacun, compte-tenu de ses caractéristiques, de ses potentialités et de ses difficultés. L'acceptation de cette reconnaissance entraîne une réflexion critique quant à l'aménagement des conditions optimales d'accueil de chaque enfant, quel qu'il soit, où qu'il soit. Cela touche à une plus grande individualisation des pratiques, tant dans l'éducation que dans l'accueil » (Canart, Fr., Thirion, A., 2010-2011, pp.16-22).*

Ce cadre posé, on voit bien toute la complexité des situations que doivent gérer les milieux d'accueil. En situation de pénurie, comme nous la connaissons en Belgique, cela rend cette gestion encore plus difficile : on ne peut pas accueillir tout le monde. Qui va-t-on juger prioritaire ? Et comment compose-t-on avec les règles d'inscription imposées par les pouvoirs subsidiaires ?

Différentes études (Vandenbroek, M., 2004, Dusart, A.-F. et al., 2002, Dusart, A.-F., 2007) ont mis en évidence les différentes fonctions des milieux d'accueil : la fonction économique, la fonction éducative et la fonction sociale. Si ces trois fonctions sont intimement mêlées dans la pratique, il est utile de les dissocier pour la réflexion.

### **La fonction économique**

Cette fonction reconnaît le service que rendent les milieux d'accueil à la société, et notamment au monde économique, aux employeurs, en s'occupant des enfants pour permettre aux parents de mettre leur force de travail au service du monde du travail. C'est bien dans ce cadre qu'ont été énoncés les fameux objectifs de Barcelone demandant aux pays membres de l'UE de créer au moins 33% de places pour les enfants de moins de trois ans et au moins 90% de places pour les trois à six ans.

### **La fonction éducative**

« *Celle-ci peut viser, entre autres, l'apprentissage d'un savoir ou d'une compétence particulière, la socialisation de l'enfant, ou encore un objectif plus large d'éducation, de l'ordre d'« apprendre à grandir ».* » (Dusart, A.-F., 2007, p.2). La plupart des milieux d'accueil aujourd'hui, par leur qualité, sont une véritable plus-value éducative pour l'enfant, de telle sorte que certains enfants qui ne les fréquentent pas s'en retrouvent désavantagés. C'est principalement (mais pas uniquement) cette fonction qui est mise en avant quand on parle du droit qu'a chaque enfant d'être accueilli dans un milieu d'accueil de qualité. Tel est le cas par exemple du Délégué général aux droits de l'enfant en Communauté française de Belgique : « *Je rappelle (...) que l'article 18 de cette fameuse convention internationale<sup>2</sup> (...) stipule que les états apportent une aide appropriée aux parents et ce, à la mise en place des institutions qui veillent au bien-être de l'enfant. On sait que ce n'est pas le cas. Les conséquences pour les enfants, tout le monde le sait, sont malheureusement très lourdes. On sait qu'il y a beaucoup de choses qui se jouent avant trois ans. On sait qu'une série d'enfants qui ne sont pas pris en charge correctement dans les milieux d'accueil ont des retards tels qu'à un an, ils ont parfois deux mois de retard par rapport au développement classique d'un enfant ; certains enfants qui rentrent en maternelle ne maîtrisent qu'un tiers des mots du vocabulaire qui sont maîtrisés par la moyenne. Là, il y a vraiment des inquiétudes en matière scolaire et on sait comment l'école a pris une importance capitale dans le cadre de la croissance des enfants.* » (De Vos, B., 2011, p.3).

### **La fonction sociale**

La fonction sociale se décline en deux formes différentes :

- la fonction de soutien aux familles ou à la parentalité : « *Cela se concrétise, par exemple, par un soutien de type socio-sanitaire, en permettant à l'enfant d'évoluer dans*

---

2 La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (ndlr)

*un milieu de vie adapté (hygiène, sécurité matérielle et affective, respects des rythmes, etc.), ce qui est particulièrement important lorsque le logement familial ne le permet pas. Ou encore par un soutien éducatif ; en offrant aux parents des lieux où ils sont confrontés à d'autres pratiques éducatives que les leurs, le milieu d'accueil permet à ceux-ci de se construire des repères pour éduquer leur enfant. » (Dusart, A.-F., 2007, p.2)*

- la fonction de lien social : *« le milieu d'accueil est un lieu de (re)socialisation parentale car les parents peuvent y rencontrer les professionnels qui prennent soin de leur enfant, mais aussi d'autres parents ; certains milieux d'accueil donnent aussi aux parents la possibilité de s'investir à des degrés divers et donc de (re)trouver une utilité sociale. » (Dusart, A.-F., 2007, p.2)*

La fonction sociale peut donc être considérée comme un service aux familles.

Selon les travaux menés par le Délégué général aux droits de l'enfant, *« il s'agit de renforcer la fonction sociale du secteur en articulation avec les autres fonctions, en offrant à tous la possibilité de bénéficier d'une « parentalité partagée ».*

*“Dans toutes les sociétés, nous voyons que les fonctions parentales sont partagées, divisibles entre plusieurs personnes et qu'elles dépassent toujours la famille. La fonction de socialisation des enfants ne repose jamais sur les seuls parents. Ce qui est un peu paradoxal et choquant c'est la façon dont on partage cette parentalité sociale aujourd'hui, puisque ce sont les familles les plus favorisées qui ont accès aux milieux d'accueil alors que les familles les plus défavorisées, elles, n'y ont pas accès”. » (Baudart et al, 2011, p.8).*

### Le projet social

Le projet social est intégré dans la législation française sur les modes d'accueil de la petite enfance depuis août 2000. Il n'existe pas d'équivalent en Belgique francophone, mais certains points rejoignent ce que les milieux d'accueil belges développent dans le projet d'accueil. *« Le projet social définit comment le lieu d'accueil est inséré dans son environnement, quels services il rend à la population, les liens qu'il établit avec les autres établissements, les modalités d'accueil de tous les enfants et de toutes les familles, quelles que soient leurs particularités et leurs difficultés. Il doit décrire la place qui est réservée à chacun, enfant, parent, professionnel, partenaire, et permettre l'adaptation des services d'accueil à l'évolution des demandes des familles et aux besoins locaux » (Cadart, 2006, p.78).* Quatre axes peuvent être développés dans le projet social :

- L'ouverture à tous : *« La crèche doit être un lieu solidaire, ouvert à la diversité, aux évolutions de la société, où chacun doit se sentir accueilli avec la même qualité, quels que soient son niveau social, sa culture, son état de santé ou de handicap » (Cadart, 2006, p.78).*
- L'insertion dans son environnement : *« La crèche occupe dans l'environnement local une place lui permettant d'instaurer du lien social autour de l'enfance dans un quartier, dans un village. Elle noue des relations avec les partenaires, les institutions, les associations. Elle est complémentaire des différents lieux de vie des enfants et installe des passerelles avec eux (école maternelle, centre social, ludothèque...). Elle participe à la vie locale (fêtes, manifestations diverses) » (Cadart, 2006, p.78).*
- La fonction d'employeur du milieu d'accueil : *« La crèche emploie des personnes en difficultés, des jeunes notamment, à qui elle doit pouvoir offrir un réel parcours d'insertion » (Cadart, 2006, p.78).*
- L'adaptation du service d'accueil aux besoins des parents et à l'évolution de leurs demandes et besoins.

Élaborer un projet social permet aux pouvoirs organisateurs (PO) et aux équipes de considérer le milieu d'accueil comme faisant partie d'un environnement, avec ses caractéristiques propres. Il permet notamment de prendre conscience du fait que le milieu d'accueil n'est pas un vase clos mais peut être en interaction avec l'environnement. Il permet aussi de prendre conscience de la

population présente dans le quartier, le village et de voir si le milieu d'accueil répond ou non aux besoins de cette population. Par exemple, l'inclusion, dans la rédaction du projet social, de données chiffrées sur la population du quartier, de la commune permet de mieux comprendre à quels besoins répondent les milieux d'accueil et dès lors d'interroger les pratiques liées à la politique d'inscription mais aussi à l'accueil des différentes familles.

Dès lors, face à la complexification des situations des familles et des attentes de celles-ci et de la société vis-à-vis des milieux d'accueil, le projet social permet d'aider les équipes et leur PO à trouver un équilibre instable, toujours à questionner, entre les trois fonctions, en vue de développer les conditions optimales d'accueil pour chaque enfant. Le projet social permet de définir les grandes orientations du projet du milieu d'accueil, au-delà des questions éducatives et pédagogiques. Il permet également au milieu d'accueil de se percevoir comme un acteur ancré dans un territoire où d'autres acteurs sont présents et avec lesquels il est possible de collaborer. Il est d'ailleurs souhaitable que le projet social soit rédigé en collaboration avec les associations et services présents dans l'environnement du milieu d'accueil.

### Références bibliographiques

Acerbis, S., Defourny, F., Entre tensions et équilibres : accueillir la diversité, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°24, hiver 2010-2011, pp.29-33.

Agezal, H., Detroz, H., Vanderhaeghen, S., Moi, toi, nous : reconnaître et construire nos appartenances multiples, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°24, hiver 2010-2011, pp.8-12.

Baudart, L., De Vos, B., Sommer, M.(Eds), Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ? Problématisation et recommandations, travaux menés par le Délégué général aux droits de l'enfant, Bruxelles, juin 2011.

Cadart, M.-L., Des parents dans les crèches, utopie ou réalité ?, Editions érès, Ramonville Saint-Agne, 2006.

Canart, Fr., Thirion, A., De l'inclusion à la diversité, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°24, hiver 2010-2011, p.22

De Vos, B., Accessibilité des lieux d'accueil de la petite enfance et droits de l'enfant : quels liens ? In Actes de la matinée de réflexion et d'échanges "Diversité des familles et milieux d'accueil de la petite enfance : vers une accueil pour tous à Bruxelles ?", 21 mars 2011, RIEPP. Téléchargeable sur : <http://www.riep.be/spip.php?article37> .

Dusart, A.-F., Mottint, J., Roose, A., Van Cutsem, S., sous la direction de Humblet, P. C., Recherches préparatoires à l'accompagnement des politiques communales d'accueil extrascolaire de la Région bruxelloise, Université Libre de Bruxelles, Ecole de Santé Publique, Unité Politiques et Services à l'Enfance, férier 2002.

Dusart, A.-F., Accueil atypique en Communauté française : à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, Bruxelles, décembre 2007.

Schuhl, Christine, Réaliser un projet accueil petite enfance. Du projet d'établissement au projet pédagogique, Chronique sociale, Lyon, 2010.

Vandenbroek, M., In verzekerde bewaring, honderdvijftig jaar, kinderen, ouders en kinderopvang, Amsterdam, 2004.

Tout dans ce texte peut être cité ou mentionné librement, à condition d'en citer la source de la façon suivante :

Mottint, J., Le projet social, un outil pour faire face à la complexification des situations familiales et du rôle des milieux d'accueil, Analyse n°2/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, février 2012.